

COMPTE-RENDU

ATELIER 7 – CONCERTATION PARC DU RHIN

Présentation des propositions aux professionnels
07.02.19

Ce septième atelier s'est déroulé le 7 février de 18h30 à 20h30 au Point Coop Café Deux-Rives. Une trentaine de personnes était présente, dont de nombreux représentants de la collectivité.

1- Accueil / Introduction

Le déroulement de la séance est précisé par Florian Franck-Neumann. Il s'articulera autour des points suivants :

- Un rapide tour de table pour identifier les personnes présentes ce soir
- Quelques rappels sur l'articulation globale de la démarche et le principe du cahier des usages et des orientations d'aménagement
- La présentation des productions de l'atelier
 - ✓ Eléments de cadrage : schéma des enjeux, mots-clés, cartographie des usages
 - ✓ Présentation des orientations d'aménagement par des représentants de l'atelier
- Temps de réactions et d'échanges
- Modalités et organisation des prochaines séances

2- Tour de table

En complément des membres désormais « habitués » de l'atelier, sont présents ce soir de nombreux représentants des services de l'Eurométropole de Strasbourg (EMS), ainsi que de la SPL Deux-Rives, deux représentants de Voies Navigables de France (VNF), la représentante de l'agence TER (maîtrise d'œuvre) et quelques futurs habitants du quartier et étudiants en architecture/urbanisme.

3- Principe de la démarche & du cahier

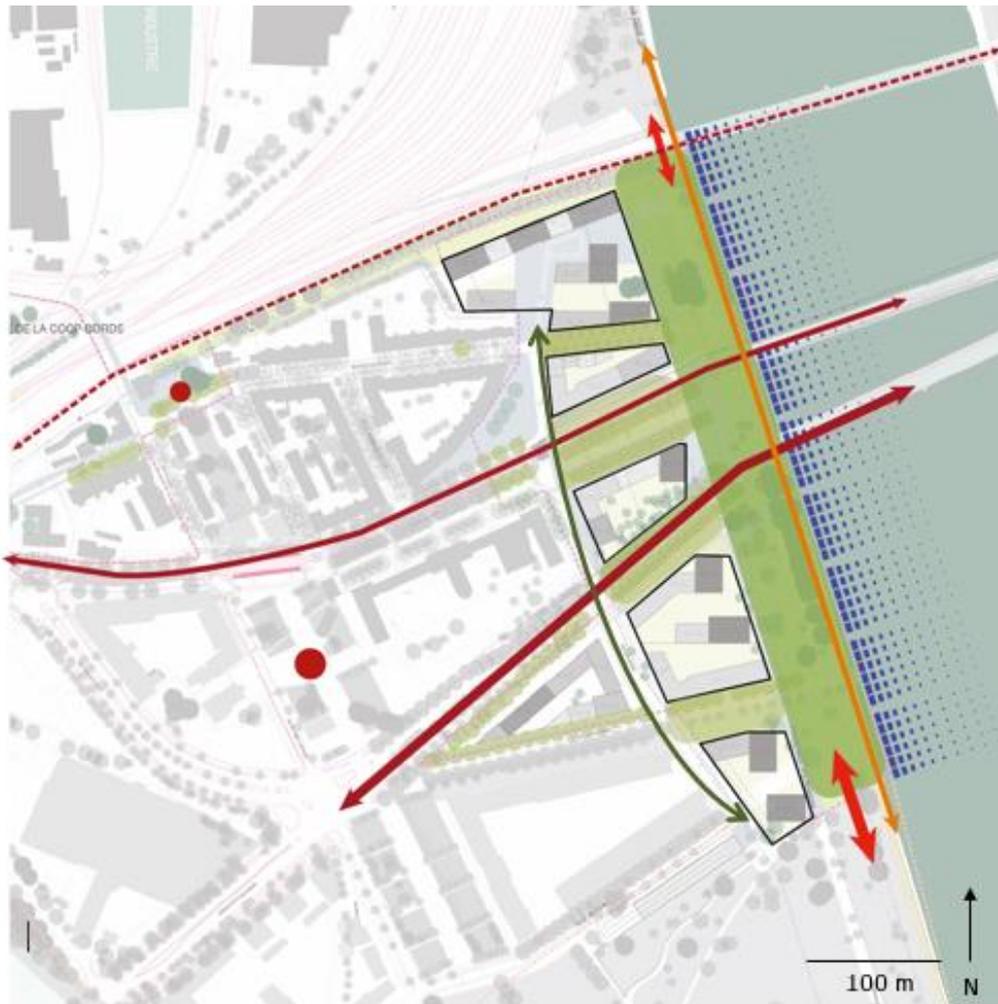
Dans le cadre de la concertation « Deux Rives je participe », l'atelier de réflexion sur le futur parc du Rhin s'est réuni de septembre 2018 à janvier 2019. A cette occasion, les participants ont pu s'approprier le projet et produire des propositions qui ont été synthétisées au sein du *Cahier des Usages et des Orientations d'Aménagement*. Celui-ci a été présenté aux professionnels (maîtrise d'œuvre / futurs gestionnaires) afin d'échanger sur leur faisabilité réelle. L'objectif étant d'aboutir à la validation concertée des bases du projet paysager du Parc du Rhin pour le printemps 2019 et à sa présentation en réunion publique d'ici à l'été.

4- Présentation du cahier des usages et des orientations d'aménagement (cf. document en annexe)

Les éléments de cadrage suivants, définis et validés avec les membres de l'atelier, sont présentés en préambule :

- Le schéma général des enjeux

Ce qu'il ressort de ce schéma, c'est que l'enjeu principal est la continuité, au-delà des ruptures visuelles et d'aménagement au sein de la Promenade mais aussi entre celle-ci et le quartier /les ilots /le Jardin des Deux Rives, mais également avec les autres espaces verts du quartier (et de l'autre rive).



- | | | | |
|---|---------------------------------------|---|---|
|  | Limite des îlots |  | Rapport à l'eau / berges à travailler |
|  | Connexions à travailler |  | Chemin de halage |
|  | Axe routier majeur |  | Périmètre du parc du Rhin, classé en corridor écologique (SRCE/TVB) |
|  | Axe du tram |  | Espaces intermédiaires |
|  | Voie de chemin de fer |  | Places à connecter à la promenade |
|  | Transition parc/quartier à travailler | | |

Schéma récapitulatif des principaux enjeux identifiés

- Les mots clés décrivant la future promenade

Les termes essentiels sont rappelés et explicités (cf. cahier des usages) : Promenade, Rhin, dimension franco-allemande, Histoire, nature, lieu vivant et éco-citoyen.

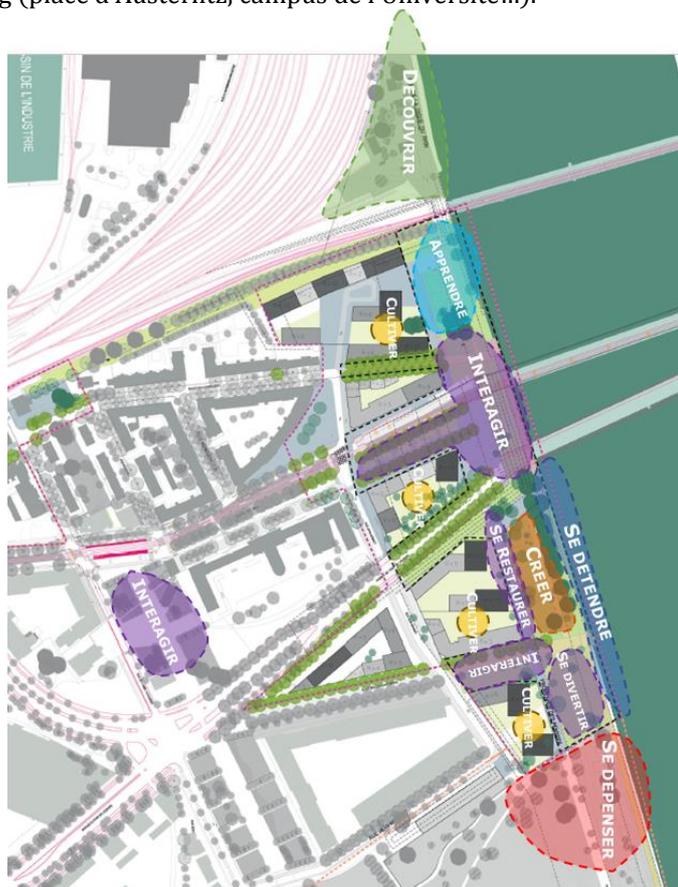
- La cartographie des usages

Il y a une évolution logique des usages, du Nord au Sud : tout au Nord, il y a la volonté de garder un espace naturel plutôt sauvage, à préserver (« **découvrir** »). En suivant la promenade vers le Sud, les usages se diversifient de plus en plus, laissant davantage de place à l'interaction, aux loisirs et à la convivialité. Ils sont complémentaires les uns par rapport aux autres et celui indiqué n'exclue pas les autres, il est simplement plus marqué dans cette zone. Cette évolution se fait également dans le rapport aux berges, moins accessibles au Nord puisque volontairement préservées et au contraire « les pieds dans l'eau » au Sud où l'on souhaite pouvoir « **se détendre** ».

« **Se dépenser** » n'est pas un usage a priori identifié pour la Promenade, mais l'existence d'aménagements sportifs intimement liés à l'histoire du quartier (city stade, « hat trick »), amène les participants à souhaiter leur réimplantation, idéalement dans la partie Nord du Jardin des Deux Rives, qui est perçue comme « un espace vide » par les habitants.

L'usage « **Cultiver** » (jardins partagés, compost de quartier) se décline au cœur des îlots, ce qui n'exclue pas de telles structures au sein de la Promenade. Il faudrait cependant un porteur de projet de quartier fort qui propose une réalisation emblématique et ouverte à tous (jardin partagé).

« **Interagir** » concerne en particulier les liaisons entre la Promenade et le quartier ; on retrouve ici le concept de « seconde peau » du parc (cf. <https://vimeo.com/278852541>), rappelant les « places jardin » qui existent déjà à Strasbourg (place d'Austerlitz, campus de l'Université...).



Cartographie indicative des usages imaginés par les membres de l'atelier

Les orientations d'aménagement, qui représentent le cœur du cahier sont présentées par des membres de l'atelier qui en rappellent les quatre orientations principales (cf. cahier) :

- **Un parc écologique et éco-citoyen** (Christian Ledunois & Arthur Paquet), en insistant sur la double dimension de protection (et de régénération) d'habitats naturels et le rôle de « média de découverte » que pourra remplir cet espace,
- **Une « promenade des berges » et un espace connecté au quartier et aux autres espaces verts** (Anne-Véronique Auzet), en rappelant à la fois la volonté de se réapproprié et partager cet espace et d'en faciliter l'accès en bonne intelligence avec la vie du quartier et sans négliger le quartier historique,
- **Un lieu vivant et en mouvement** (Yamina Grosjean et Gilles Hugué), en s'intéressant à la dimension conviviale de ce futur espace, qui fera en particulier pleinement jouer sa dimension franco-allemande et son rapport à l'Histoire.

5- Réactions et temps d'échange

Réactions des représentants de l'Eurométropole de Strasbourg (EMS) :

- La forte prise en compte de la thématique biodiversité / TVB est accueillie très favorablement par Mme Schlupp, représentante du département Ecologie du Territoire. La **recommandation** suivante est cependant formulée : lors de l'aménagement de la Promenade et de sa gestion écologique **il faudra rester attentif au respect des diverses strates** (herbacée, arbustive, arborée) qui garantissent le bon fonctionnement d'un corridor écologique, à savoir le passage des espèces mais aussi leur refuge et réserve de nourriture. Il faudrait également **penser à implanter des ruches** (NB : une fois que l'on est assuré d'une ressource « fleurs » suffisante en quantité et en diversité).
- M. Leroux, représentant du Service des Espaces verts et de nature de l'EMS salue la bonne analyse des futurs usages de la Promenade en cohérence avec des espaces plus ou moins naturels ou construits. Il souligne **l'enjeu fort de l'articulation de la Promenade avec le Jardin des Deux Rives**. En tant que représentant du service gestionnaire de cet espace, il souhaite rappeler qu'il est important que ce dernier reste un Jardin. Il a été conçu dans une logique et une cohérence et ne pourra en conséquence certainement pas accueillir les équipements sportifs qui devront être déménagés de leur emprise actuelle. Il attire également l'attention sur **la topographie de la Promenade** (qui ne se visualise pas sur un plan), liée notamment aux axes traversants. La connexion fluide entre le Nord et le Sud ainsi que l'Est et l'Ouest est un enjeu fort également. Il faudra travailler sur ces continuités et désenclaver certaines zones (également pour des questions de sécurité ou d'incivilité), comme l'ont souligné les participants aux ateliers dans le Cahier des usages et des orientations.
- M. Naas représentant Service Mobilités de l'EMS rappelle que la **Promenade et surtout la nouvelle école vont générer de nouveaux flux**. Le flux naturel des piétons pour se rendre au Jardin des Deux Rives passe actuellement par la Place de l'Hippodrome et n'est pas sécurisé par rapport aux voitures, ou passe par la rue Jean Monnet. Il faut donc se demander comment **inciter les piétons à se rendre au Jardin des Deux Rives en empruntant la Promenade du Rhin**. D'où l'importance de la signalétique dans le quartier, proposée dans le Cahier (notamment à partir du tram). Les cyclistes risquent d'emprunter également cet axe d'autant plus avec la modification de l'avenue de la Forêt Noire et alentours. Aussi, si on veut éviter leur passage par la Promenade (lorsqu'ils sont sur leurs vélos uniquement, bien sûr), il ne faut pas leur offrir un grand axe tout droit. Si c'est une promenade qui fonctionne (qui est fréquentée), ils ne souhaiteront pas y passer en vélo. Ce qui concorde avec les propositions figurant dans le Cahier, d'une promenade avec des alcôves, des recoins et des espaces différenciés.

Réactions et précisions des représentantes de la SPL Deux Rives :

- Delphine Lacroix, Directrice de l'aménagement et Alice Frémeaux, Responsable du développement saluent le travail effectué et le fait que la réflexion englobe au final un périmètre plus large que celui de la commande initiale. Elles soulignent que les **propositions en rapport avec les cœurs d'îlots déboucheront sur des directives les concernant qui seront données aux promoteurs**. De même pour la Place de l'Hippodrome qui remplit mal sa fonction de cœur de quartier. Elles rebondissent également sur la question, que se pose également la SPL, de la configuration et de **l'implantation de certains équipements** de quartier (City Stade, aire de jeux, « hat trick ») très utilisés et partie intégrante de la vie du quartier, afin qu'ils restent des équipements de proximité.
- Concernant les usages de la jonction entre la Promenade et le Jardin des Deux Rives, la SPL a bien connaissance de la position de l'EMS mais pense que ces usages pourraient évoluer en même temps que le quartier qui a subi récemment de nombreux changements. Une école va notamment être implantée au niveau de cette jonction.

Intervention d'Anne-Véronique Auzet, membre de l'atelier :

- Elle rappelle que ces **équipements sportifs font partie de l'histoire du quartier**. Les deux premiers existaient le long de la voie de chemin de fer d'où ils ont disparu en 2007 pour des questions de

réglementation. Ils ont ensuite été replacés en 2009 suite aux évènements en marge du sommet de l'OTAN, non pas à un emplacement idéal mais « là où il y avait de la place ». L'aire de jeux serait à replacer au même endroit mais elle est fréquentée par les mêmes personnes et en même temps que le City stade (personnes avec des enfants en bas âge utilisant la première, accompagnées par des enfants un peu plus grand utilisant le second). Le « hat trick » est lui utilisé plutôt par des adolescents/jeunes adultes et pourrait donc être déplacé plus loin. Bien que les deux premières structures soient moins imposantes et donc plus faciles à replacer que le « hat trick », **il faut veiller à ne pas trop les éloigner de leur implantation historique au cœur du quartier**. Elle souligne cependant également leur emprise incompatible avec la taille – modeste - de la future promenade.

- Un participant soulève **la problématique du Pont de l'Europe et sa pollution atmosphérique** aussi bien que sonore. Ce problème pourrait être « masqué » par de la végétation (arbres, talus). Il faudrait également qu'il y ait suffisamment de grands arbres pour garantir de l'ombre, car le Jardin des Deux Rives en manque.
- Précisions apportées par M. Leroux (EMS) : concernant le Jardin des Deux Rives, c'est un équilibre à trouver entre une clairière ouverte vers le Rhin qui puisse accueillir des animations culturelles (le grand concert du Philharmonique par exemple) et l'implantation de grands arbres en nombre suffisant. Une centaine a été plantée en 3 ans, intercalée entre les zones où ont lieu des manifestations. Il faut maintenant laisser le temps faire son œuvre pour que cela soit visible. Concernant l'aspect de « filtre » sonore, des études ont montré qu'il faut une largeur de 30-40 mètres pour que la végétation ait un impact. Cependant le facteur psychologique entrant en compte, des plantations avec cette vocation font tout de même sens, même sur une moindre largeur. Il soulève par ailleurs la problématique du sol sur ces terrains urbains et anciennement industriels. La végétalisation pérenne de cet espace nécessite la présence d'un sol suffisamment adapté.

Réactions et précisions des représentants de Voies Navigables de France (VNF) :

- Dominique Larose, Responsable de l'Unité Territoriale Rhin et Jérémie Leymarie, Chef de l'Unité Territoriale Centre-Alsace, rappellent que le Rhin représente un danger potentiel dont la Ville s'est longtemps tenue à l'écart. Ils sont ravis que cela change et soutiennent cette démarche d'appropriation des berges. Ils apprécient leur rôle d'accompagnateurs aux côtés de l'EMS et de la SPL sur ce projet. Ils trouvent les propositions du Cahier intéressantes et y souscrivent largement. Ils nous rappellent tout de même les **contraintes liées au fleuve** :
- les **crues**, tous les ans, au cours desquelles le débit peut être multiplié par 8 (donc courant fort et hauteur d'eau supérieure), ce qui pourrait menacer certains aménagements.
- la **navigation** : elle ne peut être réduite par des aménagements (ce que n'induisent pas nos propositions).
- la **réglementation** : dès que l'on construit quelque chose sur/au bord de l'eau, c'est la cadre exigeant de la Loi sur l'eau qui s'applique.
- **l'entretien des berges** : l'accès doit y être garanti, de même que le fauchage du chemin de halage, notamment sur la partie Nord jusqu'au Sémaphore Nord.
- La **proposition de restauration de la continuité du chemin de halage** par le contournement des piles de pont **est soutenue** et semble conforme par rapport à ces différentes contraintes. Toutefois, il vaudrait mieux **éviter une structure flottante**, plus chère et plus compliquée à gérer par la suite, également plus pointilleuse au niveau de la réglementation dans le cadre d'un accueil de public comme ce serait le cas. Une structure fixe est donc préférable. Elle serait submergée de temps en temps (comme c'est le cas des quais de Strasbourg), ce qui n'est pas grave mais à anticiper (entretien avec réouverture au public en particulier) et doit s'ancrer dans l'inconscient collectif.
- Concernant la **reconstitution des épis**, ces derniers ont été rabotés il y a 3 ans lors de la nouvelle configuration de la loi Navigation (les bateaux descendent à présent côté allemand et remontent le fleuve côté français) afin de faciliter cette navigation. Il est donc impensable de les reconstituer sur la longueur. Sur la hauteur éventuellement. Il est rappelé que la proposition concernant ces épis tient au fait de recréer des biotopes, par exemple par des structures végétales **qui s'appuieraient**

sur les restes des épis. VNF y est plutôt favorable et en profite pour saluer la volonté de végétaliser les pieds de digue. La renaturation des berges fait en effet partie des missions de VNF mais n'est pas toujours compatible avec la tenue des berges pour qu'elles ne s'effondrent pas en cas de crue.

- La question d'un bassin de nage est possible, imaginable, d'autant plus qu'un concours étudiant a été lancé par l'EMS sur le sujet et que l'emplacement considéré fait partie des sites pressentis (les résultats de ce concours sont attendus d'ici peu). Il y aurait la place, environ 100m de large réparti des deux côtés (le Rhin faisant environ 200m de large dont 90m sont réservés à la navigation). La rive est toutefois pas mal envasée côté français. Il est par ailleurs rappelé, que cette idée, évoquée avec force aux débuts de l'atelier, apparaît à présent moins centrale dans le projet puisque de l'avis même des participants, il existe des infrastructures satisfaisantes côté kehllois.
- Concernant la baignade dans le fleuve directement, celle-ci est éventuellement possible côté allemand mais peu souhaitable pour des raisons sanitaires (le fleuve étant monitoré en permanence, il y a régulièrement des alertes de dépassement de seuil pour des produits chimiques).

Réaction de la représentante de l'agence TER, en charge de la maîtrise d'œuvre du projet :

- Mme Vaxelaire salue la qualité du travail fourni et la matière apportée par le Cahier. Pour elle, ce qui ressort de ce projet c'est la **notion de lien, de connexion, rapportée à la Promenade, aux ponts, à l'histoire**, ... C'est la continuité qui relie toutes les problématiques, entre la France et l'Allemagne, avec le Jardin des Deux Rives, etc. Le périmètre de la ZAC ayant été imposé, il ne peut pas être agrandi. Cependant, rien n'interdit de travailler notamment avec le Jardin des Deux Rives sur les questions des usages et du lien. L'agence veut également faire de la Place de l'Hippodrome une « porte d'entrée » de la Promenade à partir du tram en direction du Jardin des Deux Rives. Il s'agit également de créer du lien dans la gestion des espaces puisque l'Agence TER crée des espaces ensuite rétrocédés à l'EMS, qui doit avoir les moyens de les gérer à long terme pour qu'ils vivent.

6 - Mise en perspective / modalités et organisation des prochaines séances

Les prochaines échéances et leur articulation sont rappelées. En voici le récapitulatif :

23/02/2019???	Atelier 8bis – Atelier de faisabilité « Séquence terrain »
28/02/2019	Atelier 8 – Atelier de faisabilité Traduction des attentes en avant-projet
11/04/2019	Atelier 9 – Validation des bases du projet paysager Usagers, élus, maîtrise d'œuvre et futurs gestionnaires
.../06/2019	Présentation du projet paysager de la Promenade du Rhin Réunion publique

Pour faire suite aux demandes intervenues lors du précédent atelier, une séquence « terrain » est proposée sur le site de la future promenade. Les membres de l'atelier seront consultés par courriel pour s'assurer de leur disponibilité à cette date. Fin de la séance à 20h30.

RDV le 28 février à 18h30 pour le prochain atelier de faisabilité